

## COMPTE RENDU CAP DU 30/11/2017

### MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DES AGENTS AU 01/03/2018 MOUVEMENT SPECIFIQUE DES AGENTS AU 01/01/2018

Nous déplorons une nouvelle fois un mouvement trop faible par rapport à la saignée de l'effectif des cadres C, espèce en voie de disparition, qui se creuse encore de façon dramatique pour l'année 2018.

Même s'il est insignifiant, il aura au moins le mérite de donner satisfaction à quelques collègues...

En réponse à notre liminaire, la Directrice explique que :

\*les suppressions d'emploi s'imposent à elle donc il faut s'adapter et réorganiser les services en fonction.

\*les conditions de vie au travail : consciente des difficultés (« le mal être est présent, on ne peut le nier »), un suivi particulier sera effectué dans le cadre des réunions sur l'application du DUERP début 2018.

\* les nouvelles règles de mutation : il ne faut pas voir que le négatif mais apprécier aussi les « avancées » comme la tenue des CAP plus tôt, la simplification pour demander des mutations intra-départementales, le rôle accru des CAP locales.

Concernant le mouvement spécifique des agents des services concernés par l'adaptation des structures et du réseau au 01/01/2018 (Trésorerie Clermont Banlieue, Trésorerie Municipale et les CDIF du département), **les élus CGT ont voté contre ce mouvement : comme nous l'expliquons dans notre liminaire, les restructurations sont uniquement mises en place pour pallier les suppressions d'emplois.**

Concernant le mouvement complémentaire des agents au 01/03/2018, **les élus CGT ont voté contre ce mouvement : au final seulement 1 arrivée à laquelle se rajoutent les 5 stagiaires arrivés au 20/11/2017, ces derniers n'ayant connu leur affectation que 4 jours avant leur prise de fonction !**

Pour information, la Direction nous a annoncés que 4 PACTE sont recrutés pour une prise de fonction au 01/12/2017 : 3 à Clermont en direction et 1 à la trésorerie d'Ambert.

De même, comme tous les ans, une cinquantaine d'agents sont partis à la retraite en 2017 et autant sont prévus et envisageables pour l'année 2018.

Pour conclure, les élus CGT ont fait remarquer que le prochain mouvement de mutation au 01/09/2018 serait compliqué à mettre en place puisqu'il faudra tenir compte des postes vacants occupés par des ALD et des stagiaires, des départs en retraite et de la mise en place du futur pôle RH ! Nombre d'agents n'auront pas satisfaction, malheureusement !

À moins bien sûr qu'une centaine d'agents rejoigne notre département... Même si nous sommes dans la période du Père Noël, la CGT reste réaliste...

## **DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT**

Madame la Présidente,

Nous sommes convoqués aujourd'hui en commission administrative paritaire locale pour examiner le mouvement spécifique des services concernés par l'adaptation des structures et du réseau 2018 ainsi que l'examen du mouvement complémentaire pour l'affectation des agents de catégorie C au 1<sup>er</sup> mars 2018.

Tout comme l'année dernière, ce mouvement complémentaire est réduit à son strict minimum (2 arrivées pour un départ). Cette arrivée ne suffira pas à améliorer les conditions de vie au travail.

Les difficultés dans les services, stress, démotivation, mal être au travail sont bien réels, de plus en plus présents. Ils sont et seront aggravés par les nombreux départs en retraite non remplacés.

L'arrivée de 14 stagiaires, même si la CGT s'en félicite ne suffira pas à compenser le manque criant d'effectif.

La situation est tellement tendue sur le département que cette arrivée a surtout permis de pallier la difficulté de trouver des effectifs pour les 2 services créés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'exercice risque d'être aussi périlleux, voir plus, lors de la mise en place du futur pôle RH !!

Comme tous les ans, les mouvements de mutation au sein de la direction sont entachés d'une grande opacité faisant obstacle au plein exercice de notre rôle de représentants du personnel.

Nous n'avons de cesse de vous alerter sur les difficultés rencontrées et subies par les services et les agents.

Le premier point à l'ordre du jour de cette CAP nous montre une fois encore que les seules solutions que vous envisagez sont les regroupements de structures, de trésoreries et de RAN et la mise en place de nouvelles règles de mutation.

La CGT demande l'arrêt des nouvelles règles de mutation, l'arrêt des restructurations, l'arrêt des suppressions d'emploi et demande des recrutements à la hauteur des besoins de la DGFIP.